

PM 16 - sortie est de Roche-et-Raucourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

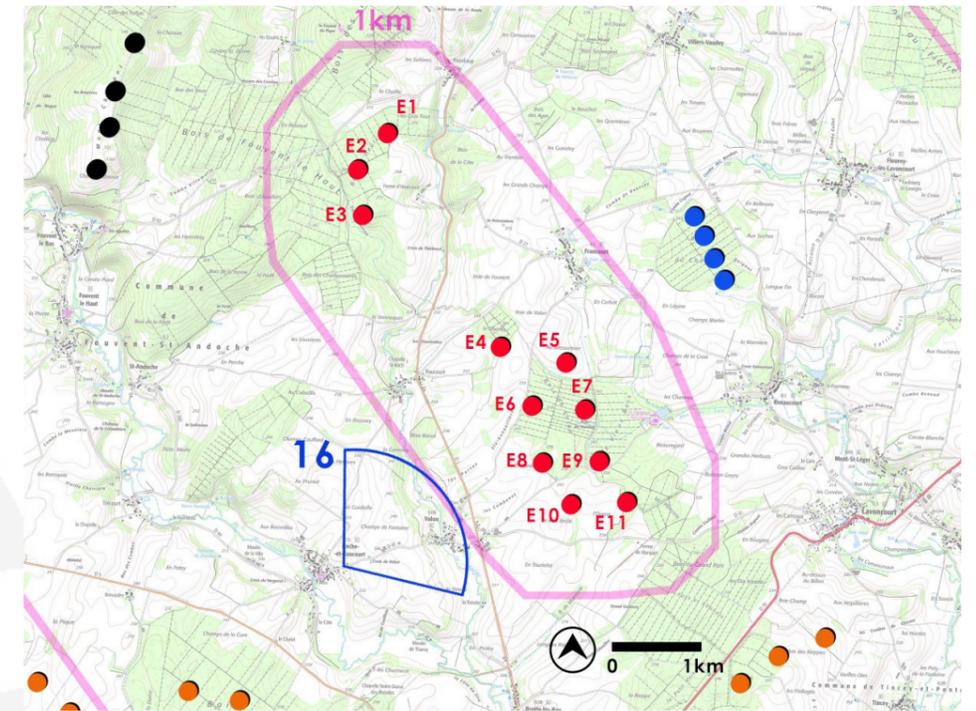
Ce photomontage, présent dans le volet paysager de l'étude d'impact initial proposait une vue en période de végétation. Le hangar agricole était accompagné de grands arbres aujourd'hui abattus et remplacés par une nouvelle habitation.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Pas de différence avec l'étude initiale.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

Depuis l'étude initiale, une maison a été construite à la place de l'arbre devant le hangar. La réserve de bois est aujourd'hui plus importante que sur le premier photomontage. Ce stockage de bois permet de masquer une partie de l'éolienne E4. La nouvelle maison permet de filtrer la vue sur les éoliennes E5 et E6. En raison d'un léger décalage du point de vue, l'éolienne E7 apparaît aujourd'hui en filigrane derrière le hangar et l'éolienne E8 est visible. La hauteur visible des éoliennes reste toutefois équivalente et génère, de ce fait, **un impact similaire à l'étude initiale (faible)**.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 250°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.418KM (E8)



ÉTAT INITIAL 250°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJÉTÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE

PM 31 - Oppidum de Lavoncourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce photomontage, présent dans le volet paysager de l'étude d'impact initial proposait une vue en période de végétation. La prise de vue à feuilles tombées permet de découvrir l'église (Monument Historique) en arrière plan.

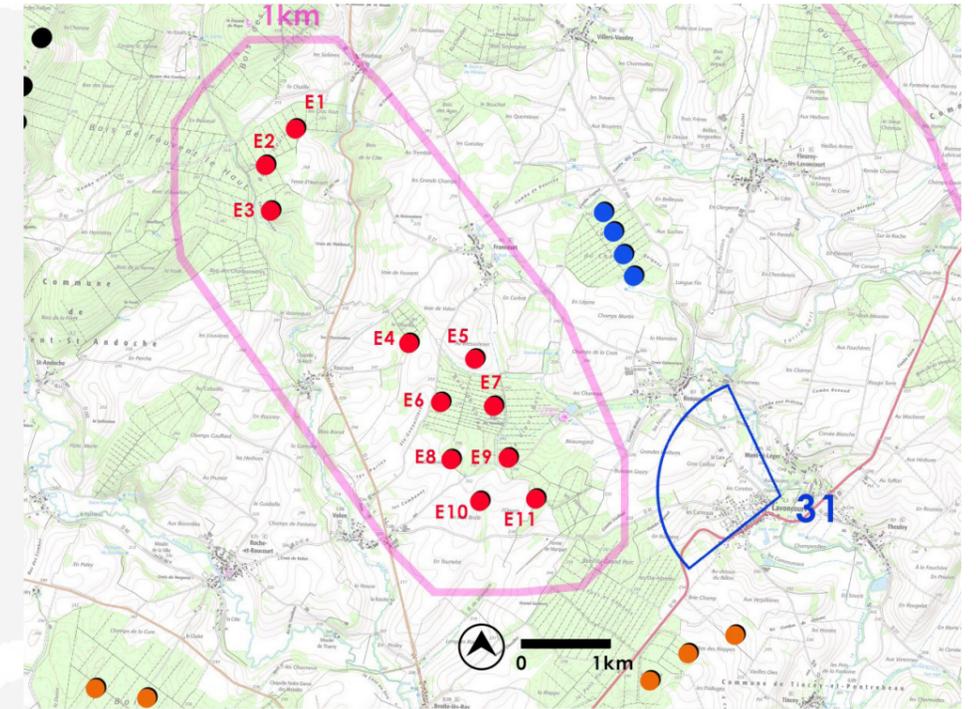
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Présence du projet de Renaucourt, très faiblement visible au raison de la présence de l'oppidum et de la végétation. Cela n'a que peu d'impact sur la densité du contexte éolien.

Le principal intérêt de ce point de vue était de déterminer un impact vis-à-vis de l'oppidum. En période hivernale, c'est aussi un point de vue pour vérifier le niveau d'impact sur l'église visible uniquement à cette période. Cette covisibilité est confirmée par l'éolienne E11 en arrière plan de l'église et visible uniquement à feuilles tombées, en bouts de pales. Les éoliennes E6 et E7 génèrent un impact équivalent à l'étude initiale.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

Comme indiqué ci-dessus, le niveau d'impact est légèrement supérieur au précédent photomontage en raison de la perceptibilité de l'église et de l'éolienne E11 en arrière plan. L'impact est toutefois limité en raison de l'absence de surplomb sur le patrimoine. **Le niveau d'impacts reste identique à l'étude initiale (faible).**



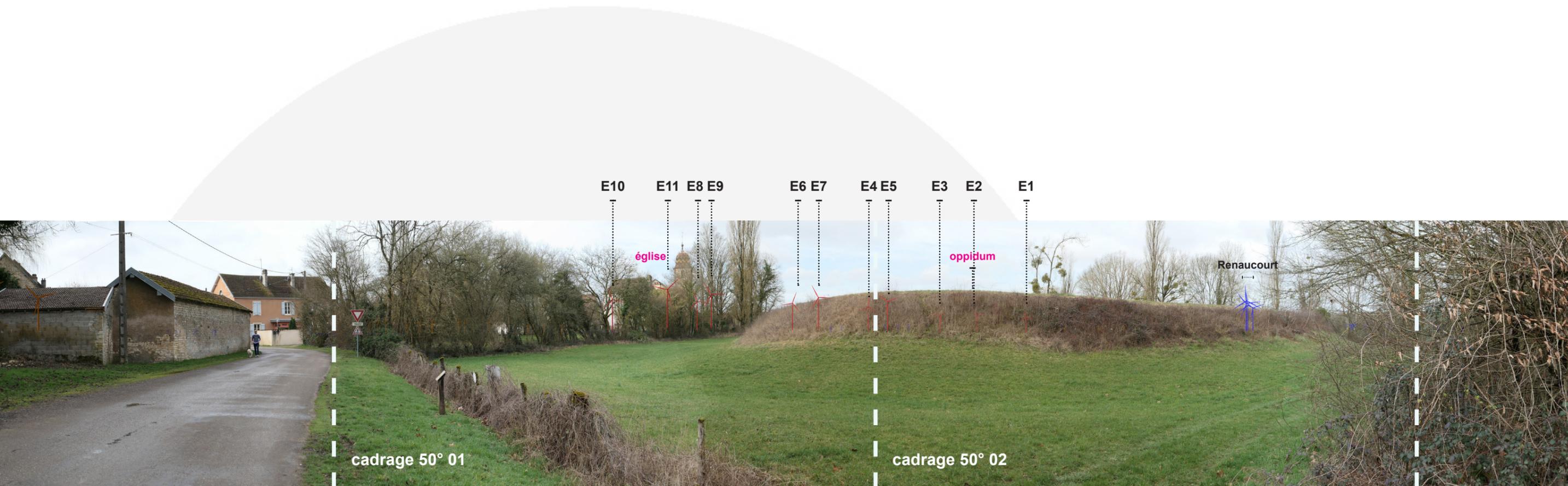
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.705KM (E11)



ÉTAT INITIAL 145°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE



ÉTAT PROJÉTÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE

PM 15 - entrée sud de Roche-et-Raucourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce photomontage, présent dans le volet paysager de l'étude d'impact initial proposait une vue en période de végétation. Un arbre sur la droite du point de vue occulte une partie du projet du Blessonnier.

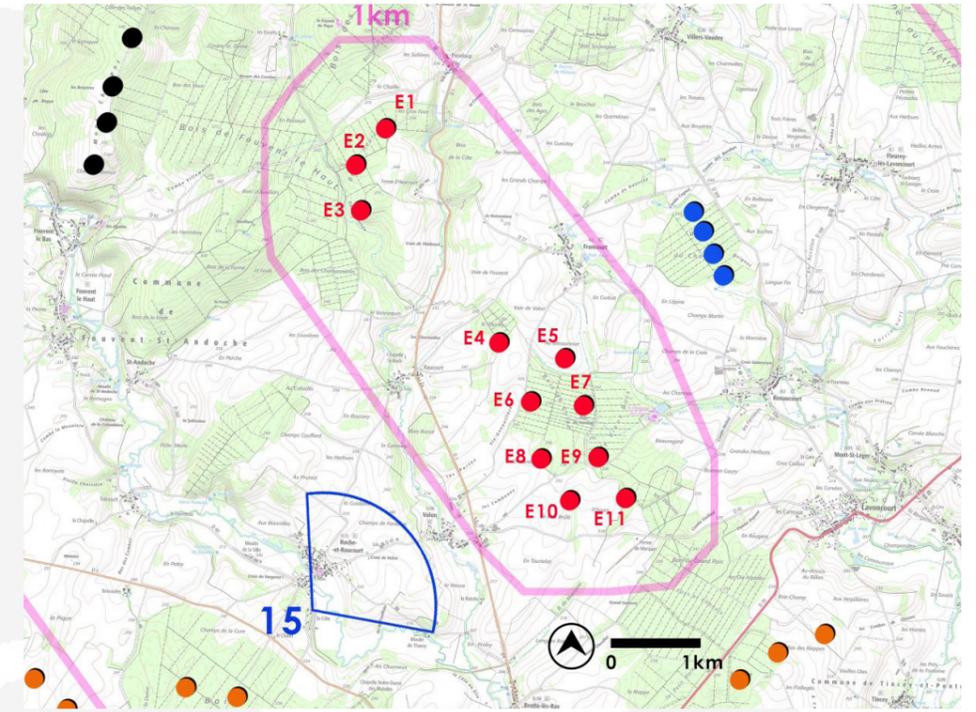
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Présence du projet de Renaucourt, visible uniquement en bouts de pales derrière l'ondulation topographique. Le contexte éolien reste limité.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

La principale différence avec le photomontage réalisé dans l'étude initiale provient de la perceptibilité des éoliennes E7 à E11. L'éolienne E7 est la plus présente visuellement car étant la seule qui ne soit pas derrière les branchages. Elle est masquée par le relief sur un tiers de sa hauteur comme les autres éoliennes visibles. En ce qui concerne E8 à E11, on perçoit les machines principalement par le mouvement des pales car, bien qu'elles soient très présentes sur la vue filaire, les striures créées par les branches de l'arbre en premier plan ont tendance à les faire disparaître.

Les éoliennes ne génèrent pas de surplomb sur la vallée. Les éoliennes nouvellement visibles (E7 à E11) ne rentrent pas en contact visuel direct avec l'habitat mais avec des prairies. Les éoliennes déjà visibles dans l'étude initiale (E1 à E6) forment des covisibilités avec l'habitat avec un léger surplomb. **Le niveau d'impact n'est pas augmenté par la prise de vue à feuilles tombées.**



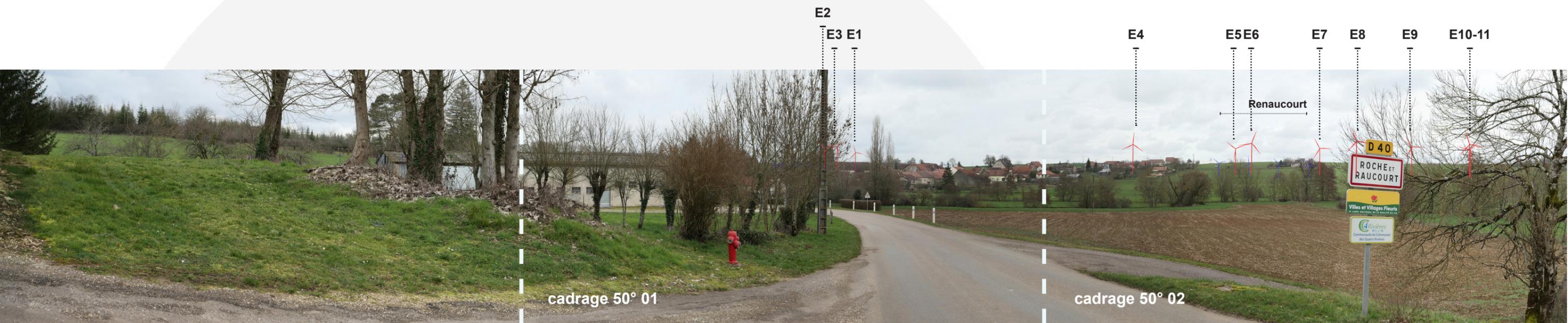
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 210°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.996KM (E10)



ÉTAT INITIAL 210°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE

PM 36 - entre Fouvent-le-Haut et Trécourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

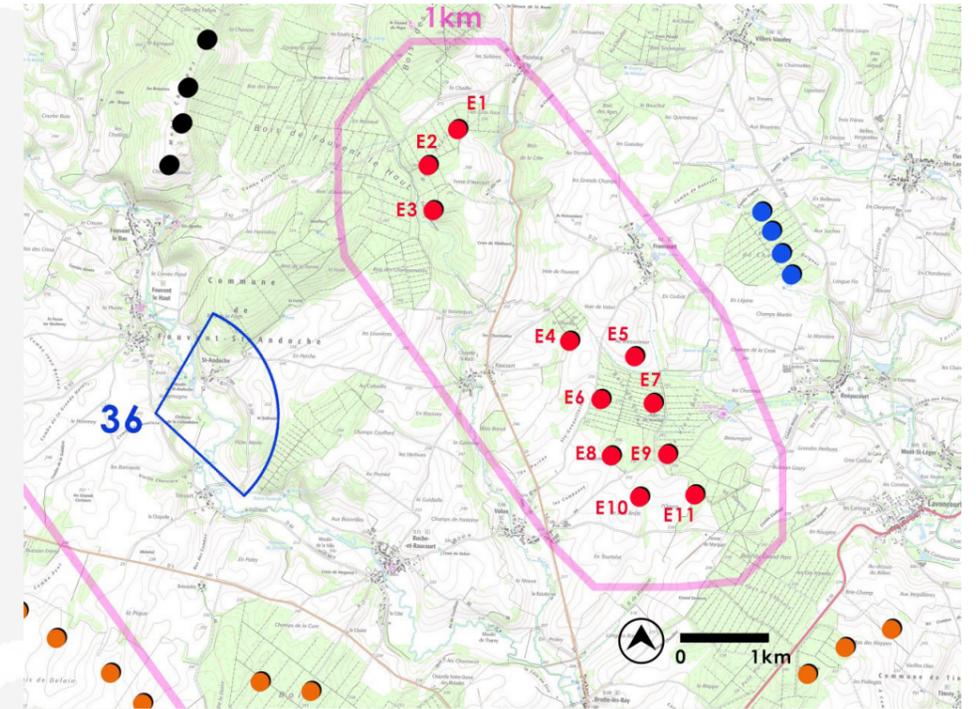
Ce photomontage, présent dans le volet paysager de l'étude d'impact initial proposait une vue en période de végétation. L'horizon est fortement rapproché par la présence d'une boisement le long de la vallée masquant une partie des éoliennes jusqu'au rotor.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Les projets déposés de Tincey et Pontrebeau et des Petits Bois sont partiellement visibles depuis ce point de vue. Les premier révèle les bouts de pales d'une seule éolienne, les autres étant cachées par le relief. Le second est plus présent visuellement en raison de sa proximité. Il reste en partie masqué jusqu'aux rotors. Ce nouveau contexte éolien apporte un impact complémentaire faible vis-à-vis du découpage de l'horizon.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

Lorsque l'on compare le photomontage initial et celui en page suivante, on constate que la portion visible des éoliennes est légèrement plus importante. Toutefois, le relief occulte la moitié de la hauteur des éoliennes du projet du Blessonnier. **Le niveau d'impact supplémentaire dû à la période hivernale est de ce fait limité et reste faible.**



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 178°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.795KM (E3)



ÉTAT INITIAL 178°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



E1 E2



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



E3

E4

E5

E6

E7

E9

E8

E11

E10

ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE

E11 E10



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE

PM 48 - entrée est de Fleurey-lès-Lavoncourt

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

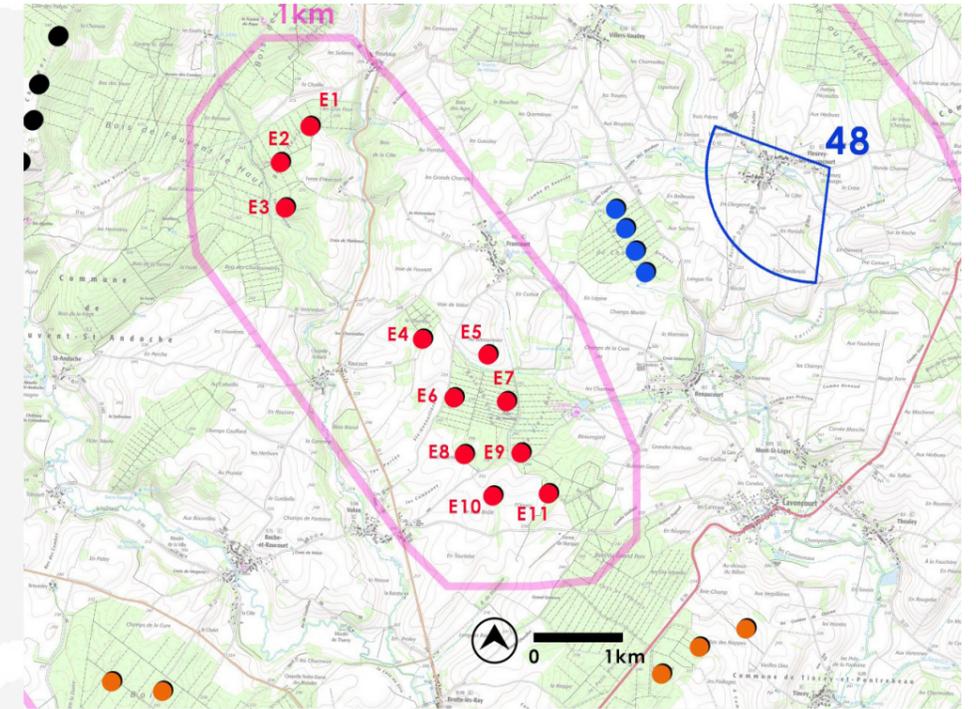
Ce photomontage, présent dans le volet paysager de l'étude d'impact initial proposait une vue en période de végétation. Le village est accompagné d'une ceinture végétale permettant de masquer une partie des éoliennes du projet du Blessonnier.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

La principale modification dû à la mise à jour du contexte éolien provient de la présence du futur parc de Renaucourt, en premier plan sur le photomontage. Le projet du Blessonnier apparaît en arrière plan et génère une densité sur un angle de vue déjà impacté. Cela permet de ce fait de justifier une diminution d'angle d'impact supplémentaire.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

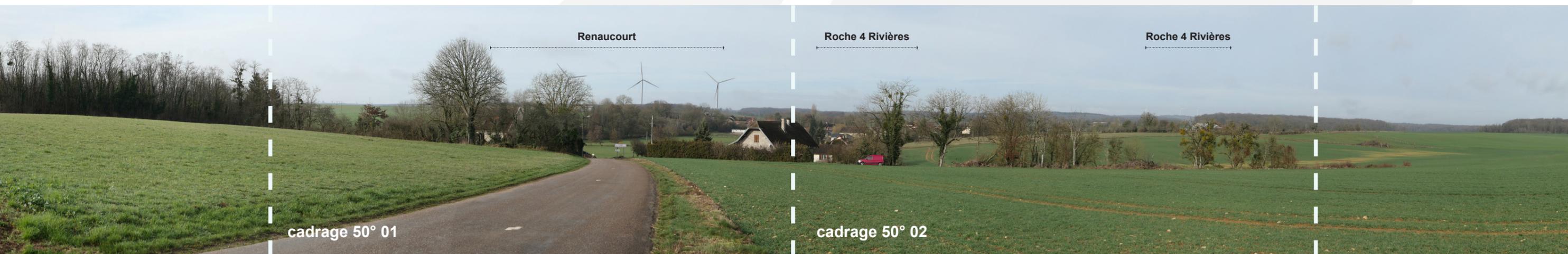
La prise de vue à feuilles tombées n'a que peu d'influence sur le photomontage. Le léger décalage de point de vue permet de prendre en compte l'éolienne E11, hors cadre lors de l'étude initiale. Celle-ci génère un impact supplémentaire limité car elle entre dans la logique d'implantation du parc visible sur ce panorama. Les masques végétaux effeuillés restent suffisamment denses pour ne pas modifier drastiquement l'impact global du projet, les éoliennes étant visibles dans des proportions équivalentes au photomontage initial.



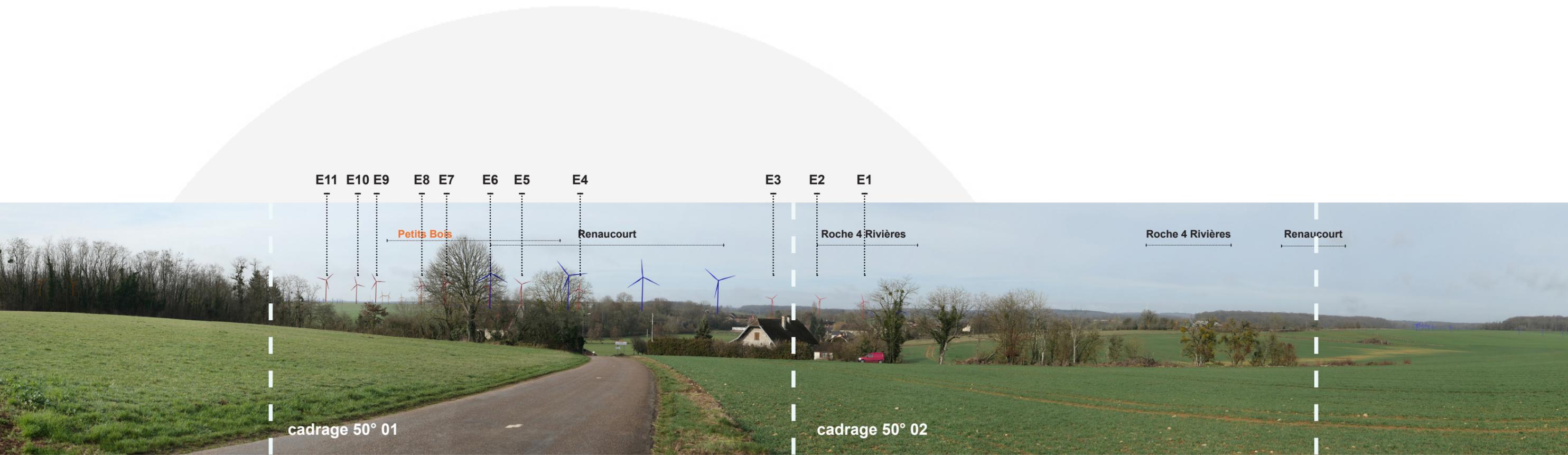
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 210°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.405KM (E05)



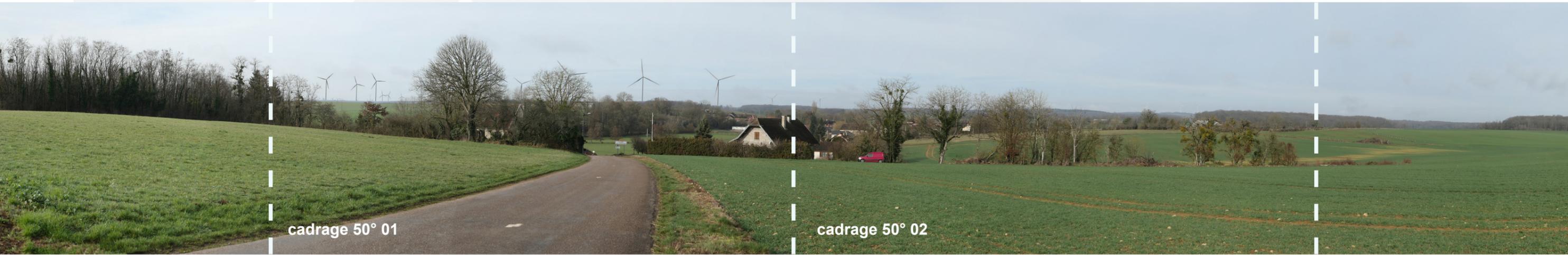
ÉTAT INITIAL 210°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°

E2

E1



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE



PE Fouvent (Roche 4 Rivières)

E1

PM 45 - GR145 à Velleuxon

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce photomontage, présent dans le volet paysager de l'étude d'impact initial proposait une vue en période de végétation. La ferme en avant plan est accompagnée d'un bosquet permettant de masquer une partie des éoliennes du projet du Blessonnier.

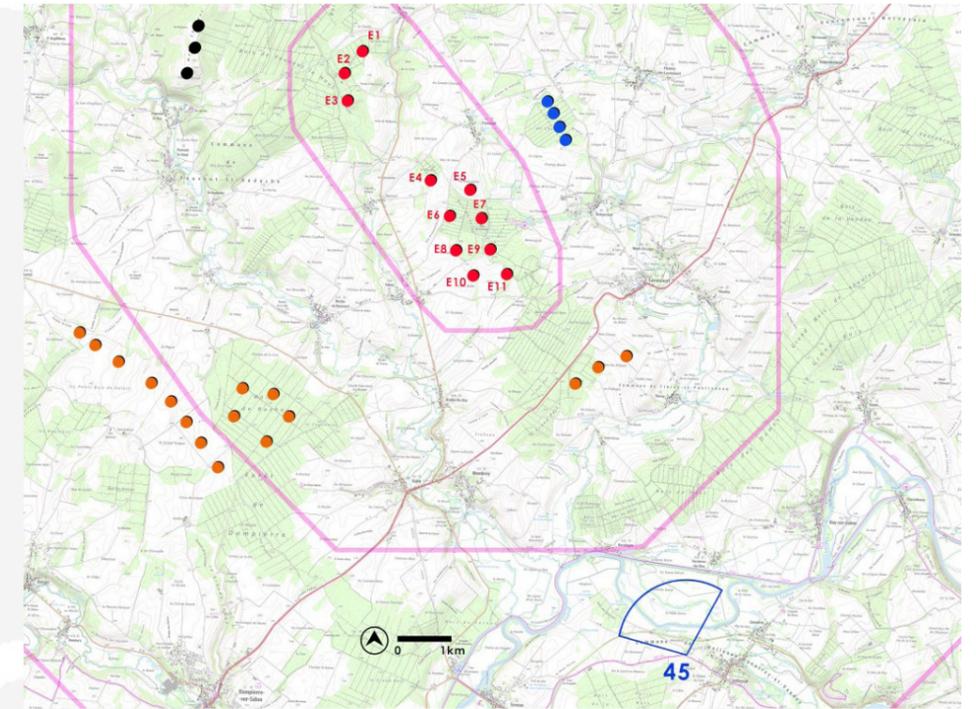
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Pas de modification par rapport au photomontage de l'étude initiale.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

Le point de vue a été légèrement décalé de manière à visualiser le projet du Blessonnier. Le photomontage initial nous indiquait la visibilité de 7 éoliennes en raison de la présence du bosquet en avant plan. Grâce à ce décalage, les 11 éoliennes projetées sont visibles au moins partiellement. Le relief ainsi que quelques arbres sur l'horizon masquent le pied des éoliennes sur un tiers de leurs hauteurs malgré la période hivernale. Une nouvelle fois, le décalage de quelques mètres du point de vue entraînera une modification de perception. Certaines éoliennes seront de nouveau visibles tandis que d'autres profiteront du couvert d'un bosquet.

Il en résulte tout de même une absence de surplomb et des éoliennes visibles sans prégnance visuelle sur le paysage. **Le niveau d'impact reste faible.**



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 250°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.869KM (E11)



ÉTAT INITIAL 250°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



PE Blessonnier

ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE

PM 46 - chapelle Sainte Reine à Queutrey

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

Ce photomontage, présent dans le volet paysager de l'étude d'impact initial proposait une vue en période de végétation. Les éoliennes du projet du Blessonnier sont en partie masquées par la végétation accompagnant la vallée de la Saône.

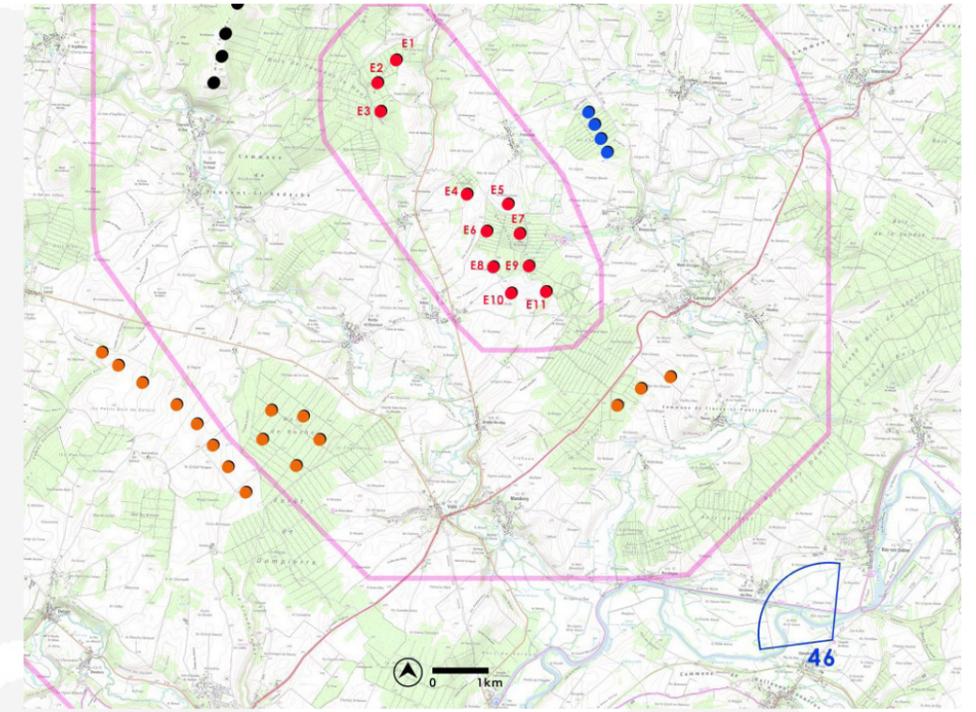
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Au niveau du contexte éolien deux projets acceptés apparaissent en bouts de pales sur le panorama. Il s'agit des parcs des 3 Provinces et d'Entre Saône et Salon. Leur présence visuelle est faible en raison de l'ondulation topographique et de l'éloignement des machines. Ce sont avant tous les projets déposés de Tincey et Pontrebeau et des Petits Bois qui génèrent un premier plan éolien. Le projet du Blessonnier se situe à l'arrière plan du projet de Tincey et Pontrebeau. Cela signifie que son impact vis-à-vis du contexte éolien actuel est identique à l'étude initiale et, qu'en cas de prise en compte des projets déposés, celui-ci ne crée pas d'angle d'impact supplémentaire.

L'impact lié au château de Ray-sur-Saône est équivalent au photomontage initial.

ÉVOLUTION DU RAPPORT À L'ÉOLIEN :

La prise de vue à feuilles tombées n'a que peu d'influence sur le photomontage. Les éoliennes apparaissent dans des proportions équivalentes au photomontage initial, en arrière plan du projet de Tincey et Pontrebeau et en dehors du cadrage du château de Ray-sur-Saône. **Le niveau d'impact reste faible.**



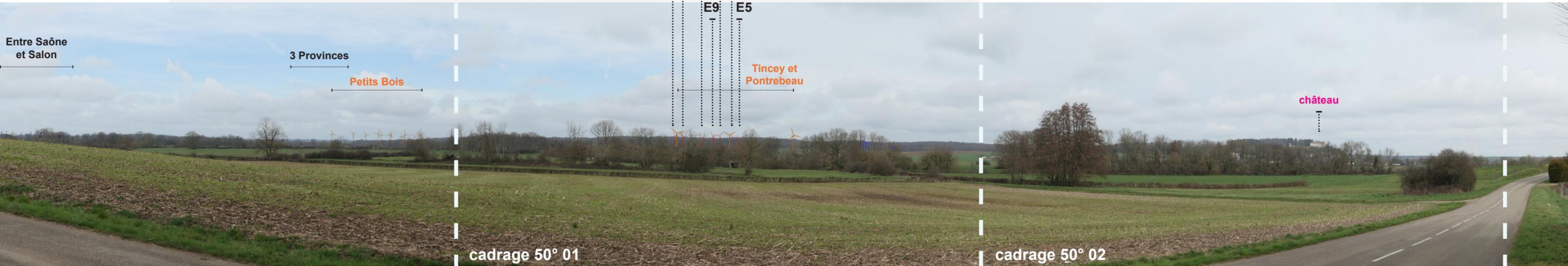
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 220°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.097KM (E11)



ÉTAT INITIAL 220°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJÉTÉ COULEUR RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJÉTÉ RECADRÉ À 150°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJÉTÉ RECADRÉ À 50°



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE



ÉTAT PROJETÉ RECADRÉ À 50° - ÉTUDE INITIALE

Synthèse de l'évolution des impacts visuels déterminés par photomontages

N° de photomontage	Évaluation de l'impact dans l'étude initiale	Évaluation de l'impact avec prise de vue à feuilles tombées
PM 08 - Raucourt	pas de niveau d'impact déterminé	Impact faible à modéré
PM 25 - Francourt	pas de niveau d'impact déterminé	Impact modéré
PM 29 - La Roche-Morey	Impact modéré	Impact modéré
PM 21 - Renaucourt	Impact faible	Impact faible à modéré
PM 20 - Renaucourt	Impact faible	Impact faible
PM 05 - Brotte-lès-Ray	Impact faible	Impact faible
PM 49 - Renaucourt	Impact faible	Impact faible à modéré
PM 16 - Roche-et-Raucourt	Impact faible	Impact faible
PM 31 - Lavoncourt	Impact faible	Impact faible
PM 15 - Roche-et-Raucourt	Impact faible	Impact faible
PM 36 - Fouvent-le-Haut	Impact faible	Impact faible
PM 48 - Fleurey-lès-Lavoncourt	pas de niveau d'impact déterminé	Impact faible à modéré
PM 45 - Velleuxon	Impact faible	Impact faible
PM 46 - Queutrey	Impact faible	Impact faible

Tableau de synthèse des photomontages dans l'étude initiale (volet 2)

PM étude initiale	N° de page de l'étude initiale (volet 2)	Niveau d'impact	Périmètre	Distance éolienne + proche	X	Y
1	162			5783m	47°34'41,96	5°42'49,86
2	158			3530m	47°35'40,52	5°44'23,97
3	84		éloigné	7846m	47°40'00,81	5°50'25,15
4	82		éloigné	6802m	47°39'34,48	5°49'45,56
5	136			2048m	47°36'31,34	5°44'08,16
6	152			1199m	47°37'08,96	5°43'55,06
7	48		proche	896m	47°37'36,82	5°43'44,69
8	150			1074m	47°38'06,09	5°43'26,70
9	42		proche	941m	47°39'21,14	5°43'33,05
10	88		éloigné	5984m	47°42'49,61	5°44'32,52
11	72		proche	2779m	47°41'09,25	5°43'54,87
12	54		proche	1565m	47°40'32,36	5°43'31,15
13	50		proche	906m	47°38'27,94	5°43'18,72
14	156			3504m	47°36'47,48	5°42'02,40
15	70		proche	2982m	47°36'55,84	5°42'24,36
16	138			2495m	47°37'12,69	5°42'37,84
17	130			1134m	47°37'21,73	5°43'48,04
18	134			2018m	47°37'33,35	5°46'41,56
20	142			2042m	47°38'16,82	5°46'22,45
21	140			1907m	47°38'18,64	5°46'15,21
22	128			864m	47°38'52,46	5°44'48,39
23	124			1168m	47°39'03,42	5°44'36,11
24	122			1149m	47°39'03,16	5°44'37,05
25	118			843m	47°38'52,50	5°44'43,03
26	120			1139m	47°39'03,44	5°44'30,09

PM étude initiale	N° de page de l'étude initiale (volet 2)	Niveau d'impact	Périmètre	Distance éolienne + proche	X	Y
27	144			3119m	47°40'18,05	5°45'23,23
28	146			3457m	47°40'15,54	5°45'41,50
29	52		proche	1242m	47°40'10,68	5°43'47,97
31	66		proche	2713m	47°37'35,97	5°47'15,12
32	64		proche	2554m	47°37'37,85	5°47'08,35
33	60		proche	2242m	47°38'19,31	5°46'31,05
34	166			6803m	47°35'26,94	5°49'30,60
36	74		proche	3810m	47°38'06,99	5°40'19,79
37	58		proche	3451m	47°38'42,69	5°40'12,07
38	90		éloigné	6426m	47°41'18,10	5°38'19,96
39	114		éloigné	8640m	47°37'03,22	5°30'44,61
40	104		éloigné	19205m	47°36'51,52	6°0'22,93
41	112		éloigné	13664m	47°38'28,74	5°55'55,96
42B	110		éloigné	11428m	47°32'20,90	5°44'13,72
43	108		éloigné	7580m	47°33'29,08	5°44'42,29
44	92		éloigné	5159m	47°34'51,58	5°45'53,57
45	94		éloigné	7680m	47°33'51,20	5°47'44,50
46	98		éloigné	7936m	47°34'18,88	5°49'09,79
47	76		proche	4398m	47°42'08,36	5°43'22,84
48	164			4348m	47°39'32,13	5°47'38,92
49	68		proche	2436m	47°38'15,28	5°46'47,23
50	106		éloigné	22956m	47°26'47,55	5°35'36,28
51	168			10703m	47°32'43,16	5°40'00,27
52	100		éloigné	15980m	47°37'16,18	5°30'24,23

PM étude initiale	N° de page de l'étude initiale (volet 2)	Niveau d'impact	Périmètre	Distance éolienne + proche	X	Y
53	102		éloigné	16337m	47°36'51,12	5°30'16,42
A	160			3902m	47°37'56,94	5°48'09,57
B	44		proche	1717m	47°37'19,38	5°43'13,29
C	62		proche	2841m	47°37'08,06	5°42'21,92
D	126 et 154			1639m	47°39'18,20	5°44'47,48
E	40		proche	801m	47°38'02,61	5°45'26,44
F	96		éloigné	7837m	47°34'35,58	5°49'34,01
G	132			1345m	47°37'21,81	5°43'33,39
Roche	78		proche	4929m	47°42'25,35	5°43'27,34
Tour de Rupt	172			13553m	47°38'43,30	5°55'47,14
Château de Gy	174			25118m	47°24'15,58	5°48'42,94
Motte de Vesoul	176			30117m	47°37'45,47	6°09'08,23

 impact fort

 impact faible à nul

 impact modéré

Le tableau ci-dessus et dans les pages précédentes représente une synthèse de l'étude paysagère initiale déposé en avril 2018 et complété en juin 2019 réalisée par l'Agence Viola Thomassen.

Les niveaux d'impacts retranscrits dans le tableau correspondent aux conclusions de l'étude initiale. Lorsque les cases sont grisées, les photomontages n'ont pas fait l'objet d'une analyse des impacts quantifiée.

5. Étude d'encerclement / de saturation complémentaire

Comme indiqué en introduction, 11 sites à enjeux ont été sélectionnés pour réaliser une analyse plus précise (ferme d'Heurcourt, zone de loisirs de Renaucourt, Volon, Lavoncourt, Roche-et-Raucourt, Vauconcourt-Nervezain, Ray-sur-Saône, Grandecourt, Rupt-sur-Saône, Gray et la motte de Vesoul). Une fois la ZIV faite, c'est l'analyse des phénomènes de saturation, présentée ci-après, qui permet d'avoir un premier regard global sur le paysage actuel et futur et sur les impacts supplémentaires générés par le projet notamment au regard des usagers du quotidien. Cette étude vient en complément de l'étude d'encerclement et de saturation réalisée en 2019 dans le volet paysager initial (tome 2 p 148).

Un référentiel établi par la DREAL Hauts-de-France a servi d'appui pour l'élaboration de cette analyse. Ce référentiel se base sur trois indices :

- l'indice d'occupation des horizons (seuil maximal de 120°),
- l'indice de densité des horizons (seuil maximal de 0.1),
- l'espace de respiration maximal (seuil minimal de 160°).

Les sites nécessitant une analyse approfondies, décrits en introduction ont été étudiés pour garantir une étude complète des effets visuels du projet et des phénomènes d'encerclement avec les parcs existants et en devenir jusqu'à 10km.

 Éoliennes projetées de Blessonnier (rouge)

 Éoliennes construites (noir)

 Éoliennes acceptées (bleu)

 Éoliennes en instruction avec l'Avis de l'Autorité Environnementale (orange)

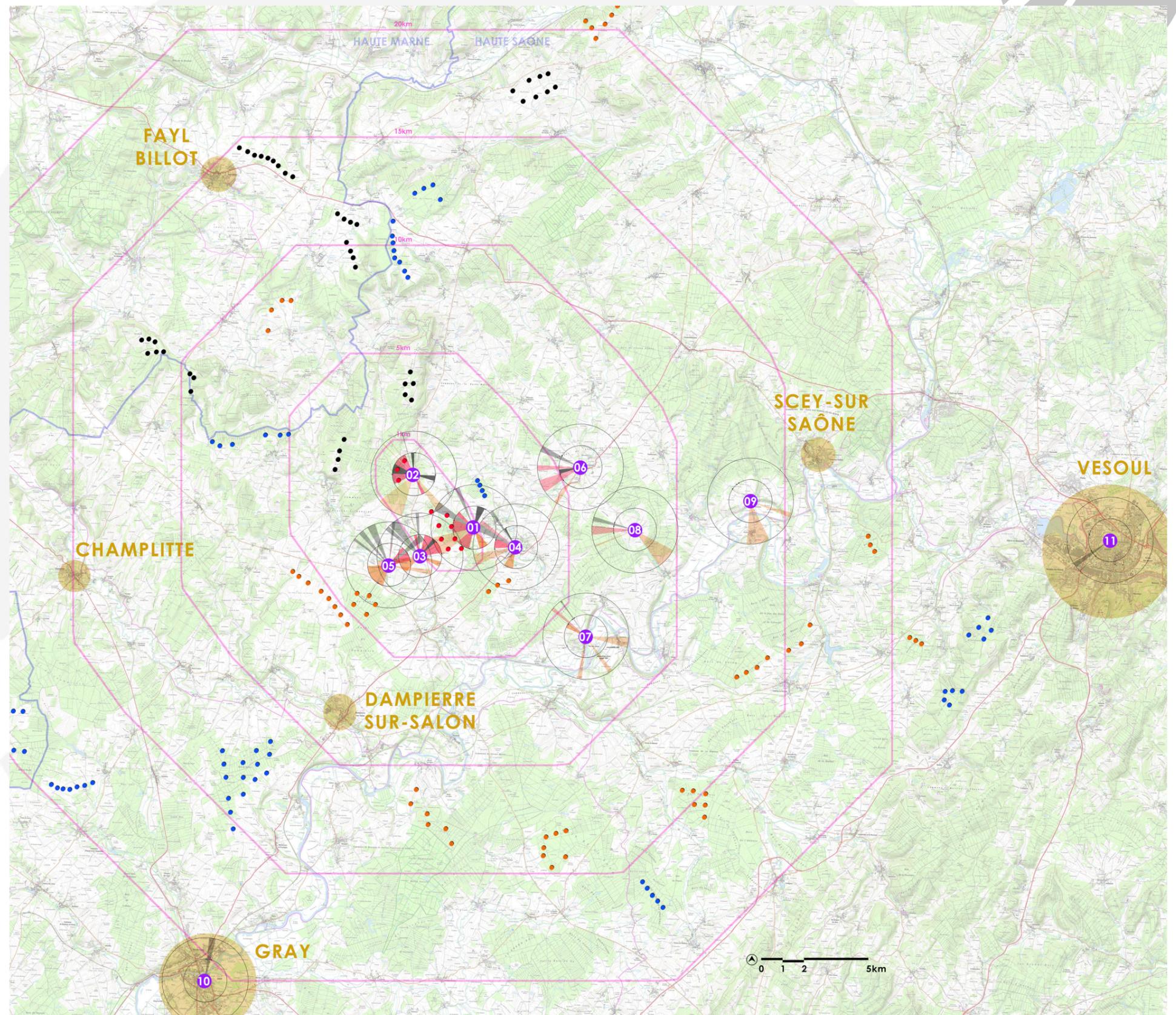
 - En transparent sont indiquées les angles libres d'impacts.

- En gris sont représentés les angles déjà impactés par les parcs éoliens existants et accordés.

- En orange sont représentés les angles supplémentaires potentiellement impactés par les projets éoliens en instruction. Ils peuvent ne pas apparaître si l'angle de perception est déjà impacté.

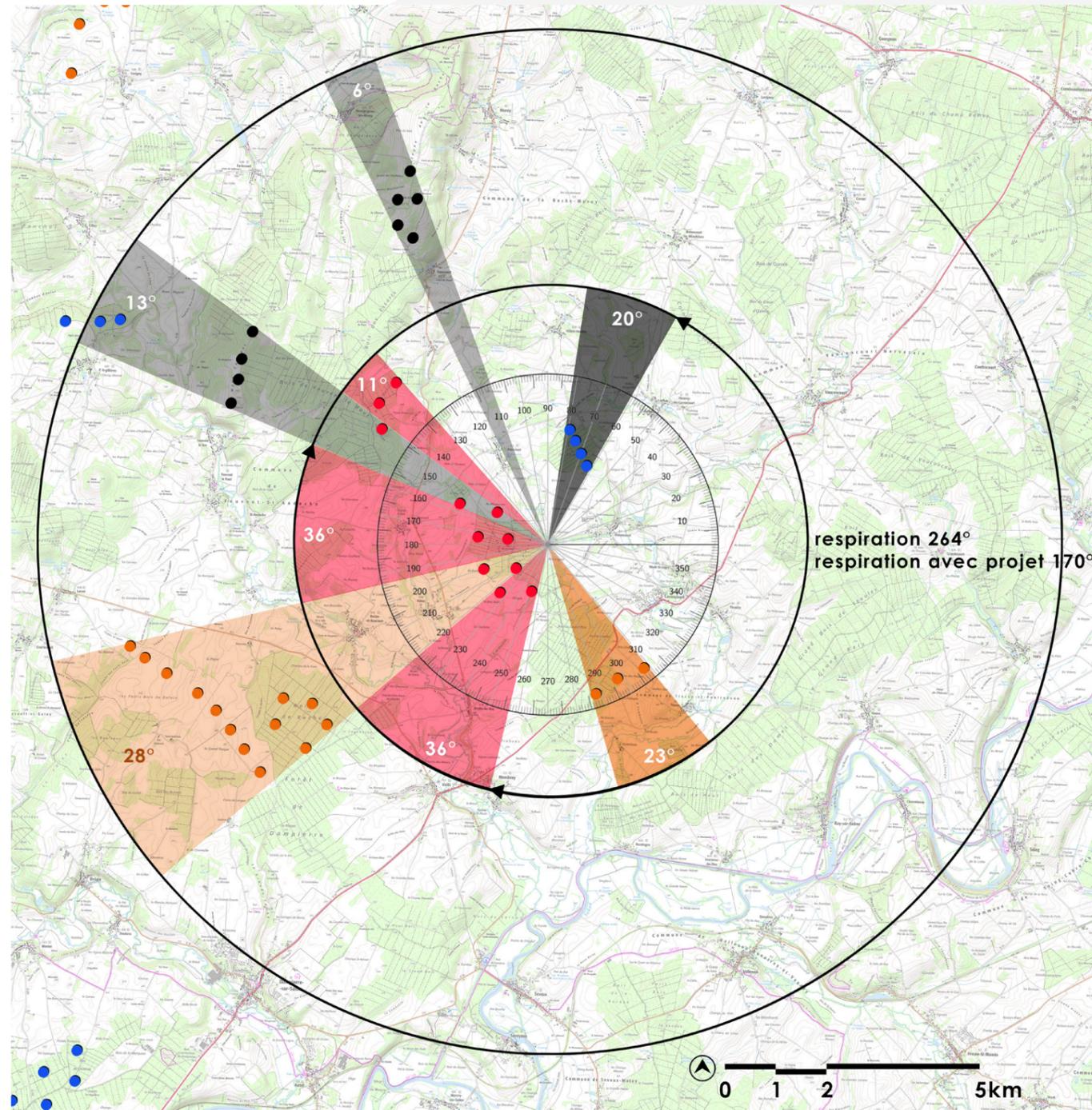
- En rouge sont indiqués les angles supplémentaires potentiellement impactés par le projet de Blessonnier. Ils peuvent ne pas apparaître si l'angle de perception est déjà impacté (sauf projets en instruction).

Ces champs visuels sont théoriques et maximisés car ils ne tiennent pas compte des obstacles visuels du type bâti, végétal ou topographique pouvant atténuer la vue sur les différents parcs éoliens existants.



source fond de carte IGN - SCAN 100

01 - ZOOM ZONE DE LOISIRS - RENAUCOURT



Le contexte éolien actuel se concentre au nord du site ce qui permet de limiter les phénomènes d'encerclement et de saturation (les trois seuils de vigilance sont respectés). Le projet de Blessonnier vient plutôt occuper la moitié ouest et, même s'il réutilise des angles déjà impactés, cela a pour conséquence de créer un dépassement de seuil sur l'indice d'occupation des horizons.

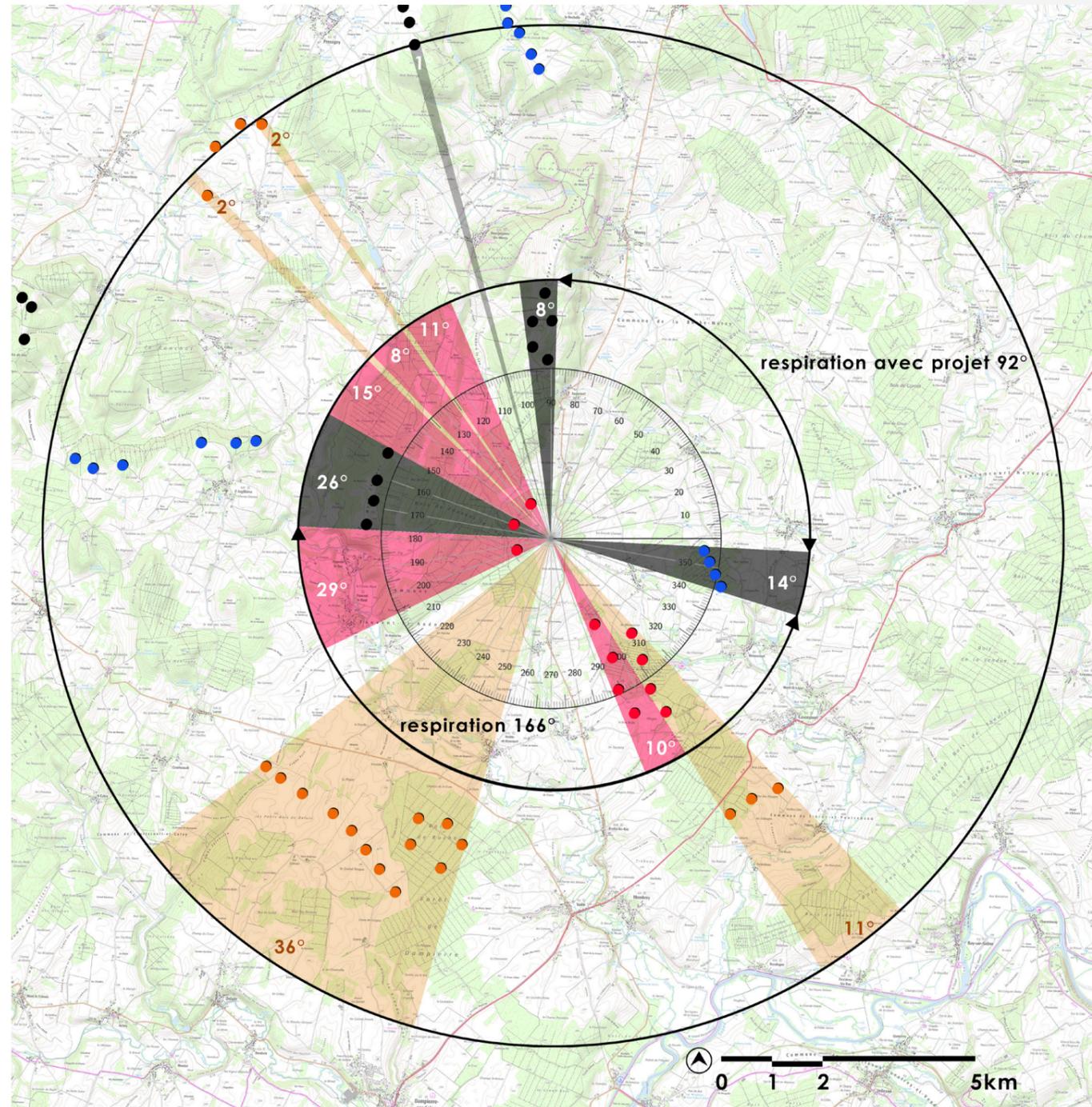
C'est une fois les projets en instruction pris en compte que les trois seuils de vigilance sont dépassés, principalement en raison de la réduction de la respiration paysagère par le projet de Tincey-et-Pontrebeau.

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire notamment sur l'indice d'occupation des horizons. Le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible à modéré. L'analyse sera complétée par un photomontage.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+((C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
02 – Renaucourt – Fontaine aux Fées										
Parcs construits et accordés (1)	20	19	39	4	11	0,10	0,08	264	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	43	47	90	7	24	0,08	0,14	112		
1 + projet de Blessonnier	154	19	173	15	11	0,09	0,23	170		
2 + projet de Blessonnier	126	47	173	18	24	0,10	0,30	102		

02 - ZOOM LA FERME D'HEURCOURT - FRANCCOURT



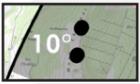
L'analyse spécifique de la ferme d'Heurcourt montre que seul l'indice de densité est au dessus du seuil de vigilance. Le projet de Blessonnier, très proche, a une influence sur les deux autres indices et a pour conséquence un dépassement de seuil de vigilance systématique.

A noter que les projets en instruction ont des résultats similaires, la découpe des horizons étant, partiellement, identique (projet de Tincey-et-Pontrebeau).

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire notamment sur la respiration paysagère la plus importante sans la prise en compte des parcs en instruction. Le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de modéré à fort mais reste à mettre en adéquation avec un photomontage permettant de prendre en compte le relief et la végétation.

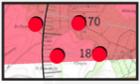
 Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.

 En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.

 En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.

 En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.

 **respiration** Angle de respiration paysagère le plus important.

 Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.

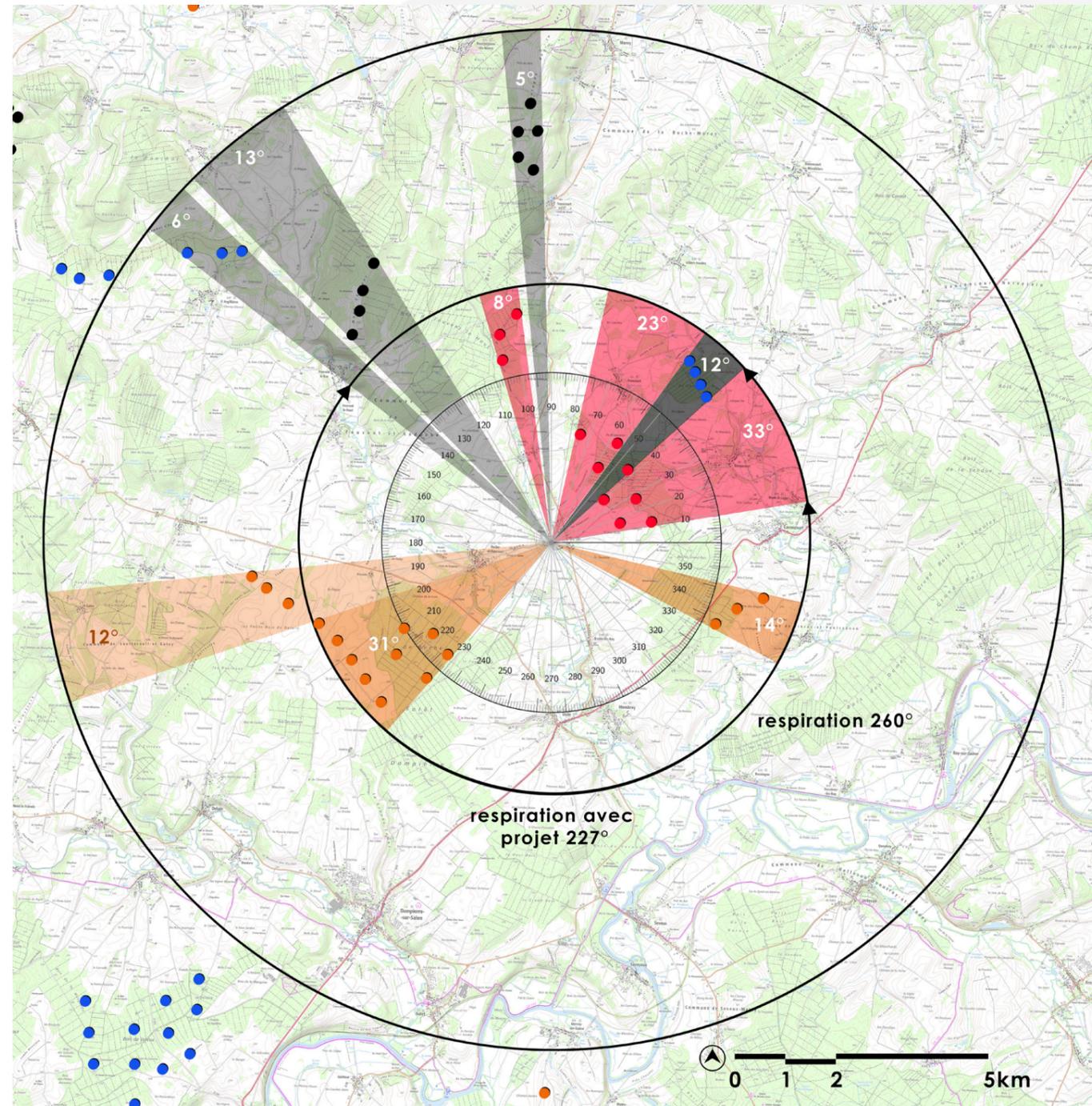
 Éoliennes construites.

 Éoliennes autorisées

 Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+((C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
01 – Ferme d'Heurcourt										
Parcs construits et accordés (1)	48	1	49	13	10	0,27	0,20	166		
1 + projets en instruction (2)	48	51	99	13	18	0,13	0,22	92		
1 + projet de Blessonnier	136	1	137	24	10	0,18	0,36	92	oui	oui
2 + projet de Blessonnier	125	47	172	24	18	0,14	0,37	92		

03 - ZOOM VILLAGE DE VOLON



Comme pour le point d'analyse précédent, le contexte éolien se situe uniquement au nord de Volon. Le projet de Blessonnier est également dans cette moitié nord et a donc une influence minimisée sur la plus grande respiration paysagère.

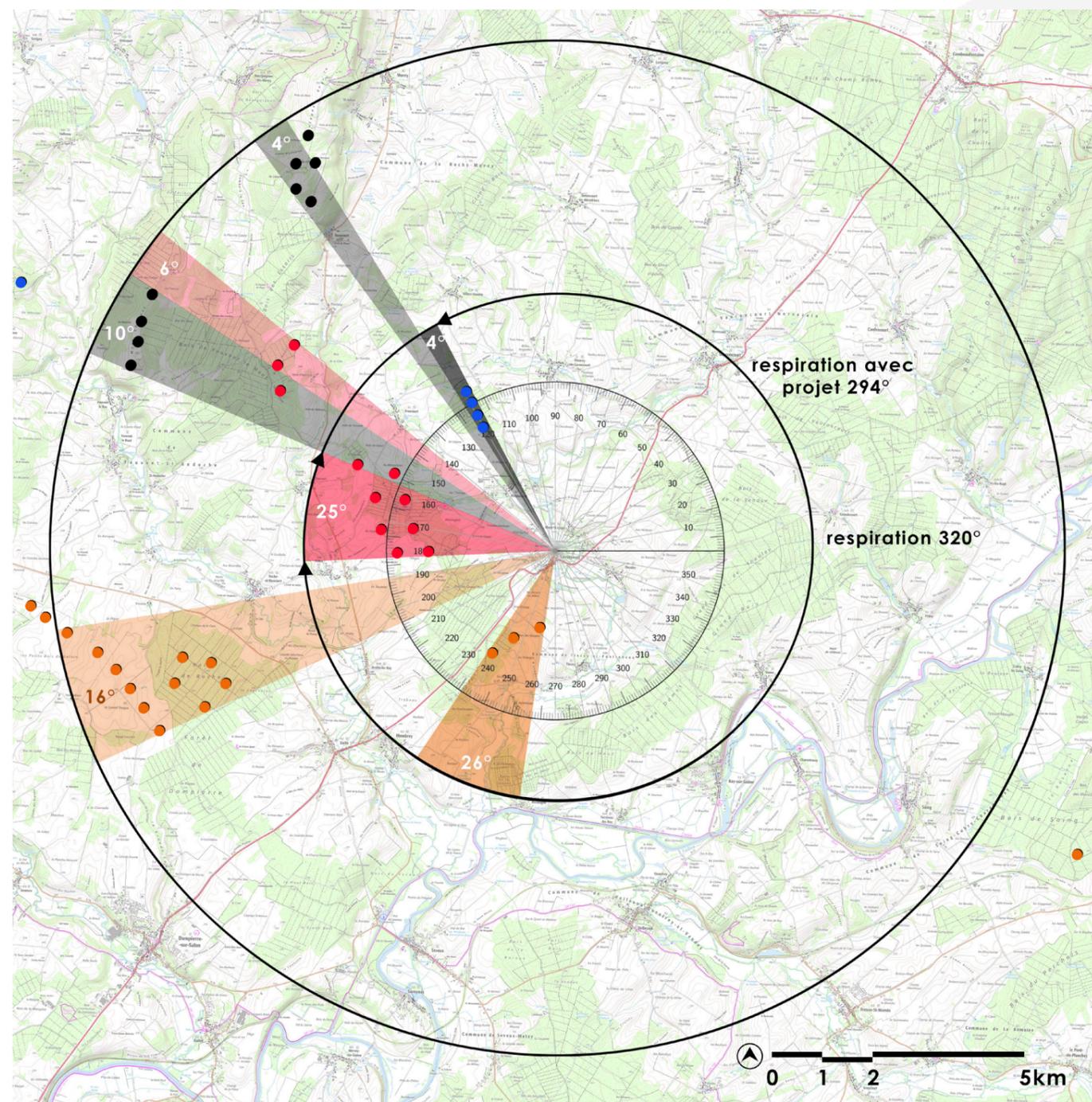
Avec ou sans le projet de Blessonnier, les trois seuils de vigilance sont respectés (un seuil sur 2 pour les indices de densité). Ce n'est qu'une fois les projets en instruction au sud (Tincey-et-Pontrebeau et les Petits Bois) pris en compte que les trois seuils sont dépassés

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire limité. Le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible. L'analyse sera complétée par un photomontage.

- Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
- En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
- En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
- En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
- Angle de respiration paysagère le plus important.
- Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
- Éoliennes construites.
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+((C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
03 – Volon										
Parcs construits et accordés (1)	12	24	36	4	12	0,11	0,08	260	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	57	36	93	17	15	0,18	0,27	103		
1 + projet de Blessonnier	76	24	100	15	12	0,15	0,24	227		
2 + projet de Blessonnier	121	36	157	28	15	0,18	0,43	103		

04 - ZOOM ÉGLISE SAINT-VALENTIN / MAISON FORTE - LAVONCOURT



Sur Lavoncourt, les parcs éoliens existants n'ont d'influence que sur le quart nord-ouest. Le projet de Blessonnier est également inscrit dans ce secteur, ce qui limite son influence sur les indices de respiration paysagère et sur l'angle d'occupation des horizons.

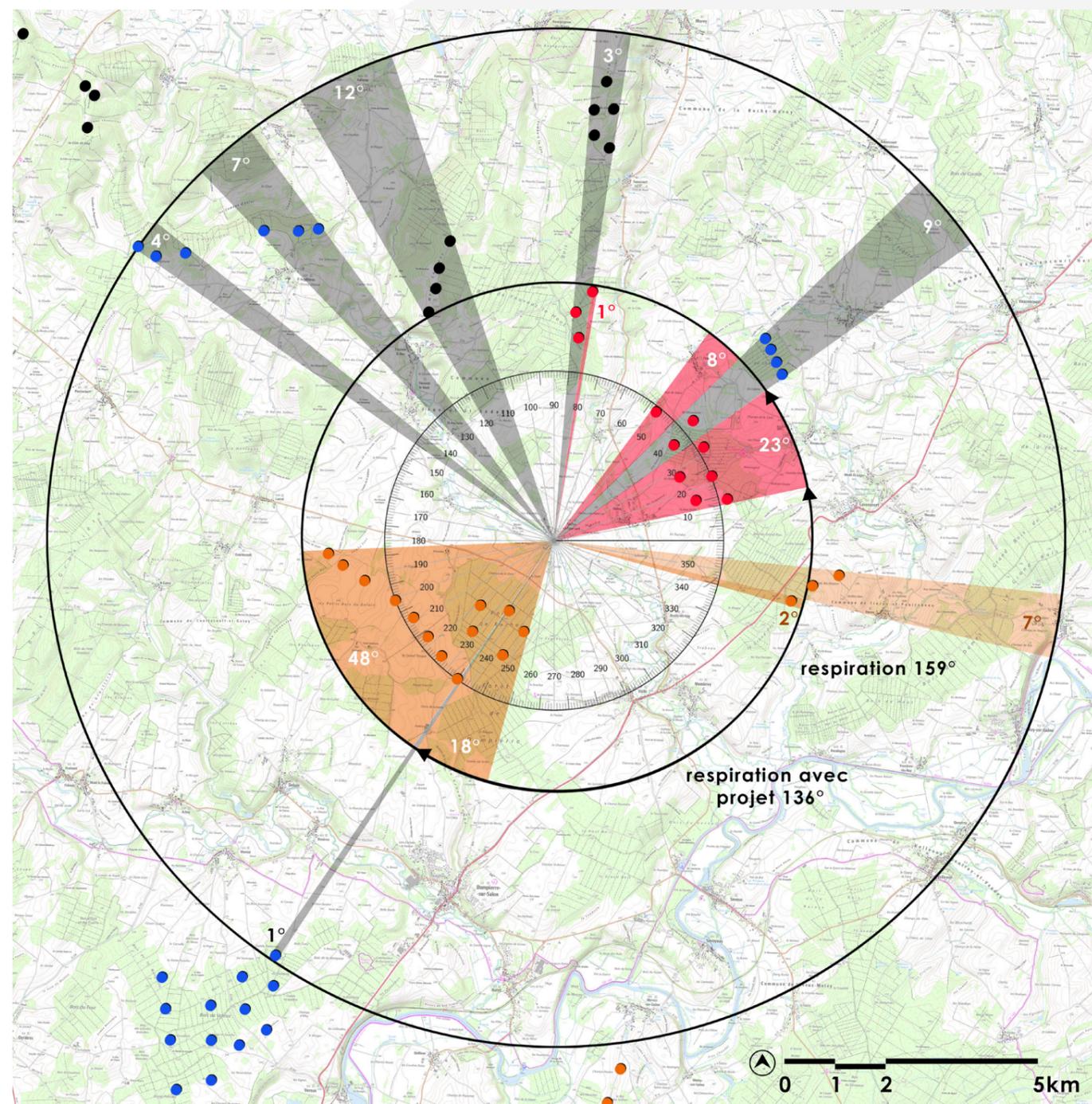
Avec ou sans le projet de Blessonnier, les trois seuils de vigilance sont respectés (un seuil sur 2 pour les indices de densité).

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire limité. Le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible. L'analyse sera complétée par un photomontage.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+((C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
04 – Lavoncourt										
Parcs construits et accordés (1)	4	14	18	4	9	0,22	0,07	320		
1 + projets en instruction (2)	30	30	60	7	20	0,12	0,13	215		
1 + projet de Blessonnier	29	20	49	12	12	0,24	0,19	294	oui	oui
2 + projet de Blessonnier	55	36	91	15	23	0,16	0,25	215		

05 - ZOOM ÉGLISE DE ROCHE - ROCHE-ET-RAUCOURT



Concernant Roche-et-Raucourt, le seuil de vigilance de la respiration paysagère n'est pas respecté, avec le contexte éolien existant, pour une éolienne du parc autorisé d'Entre Saône-et-Salon qui se situe à 10km. Cette donnée est à vérifier par l'intermédiaire d'un photomontage

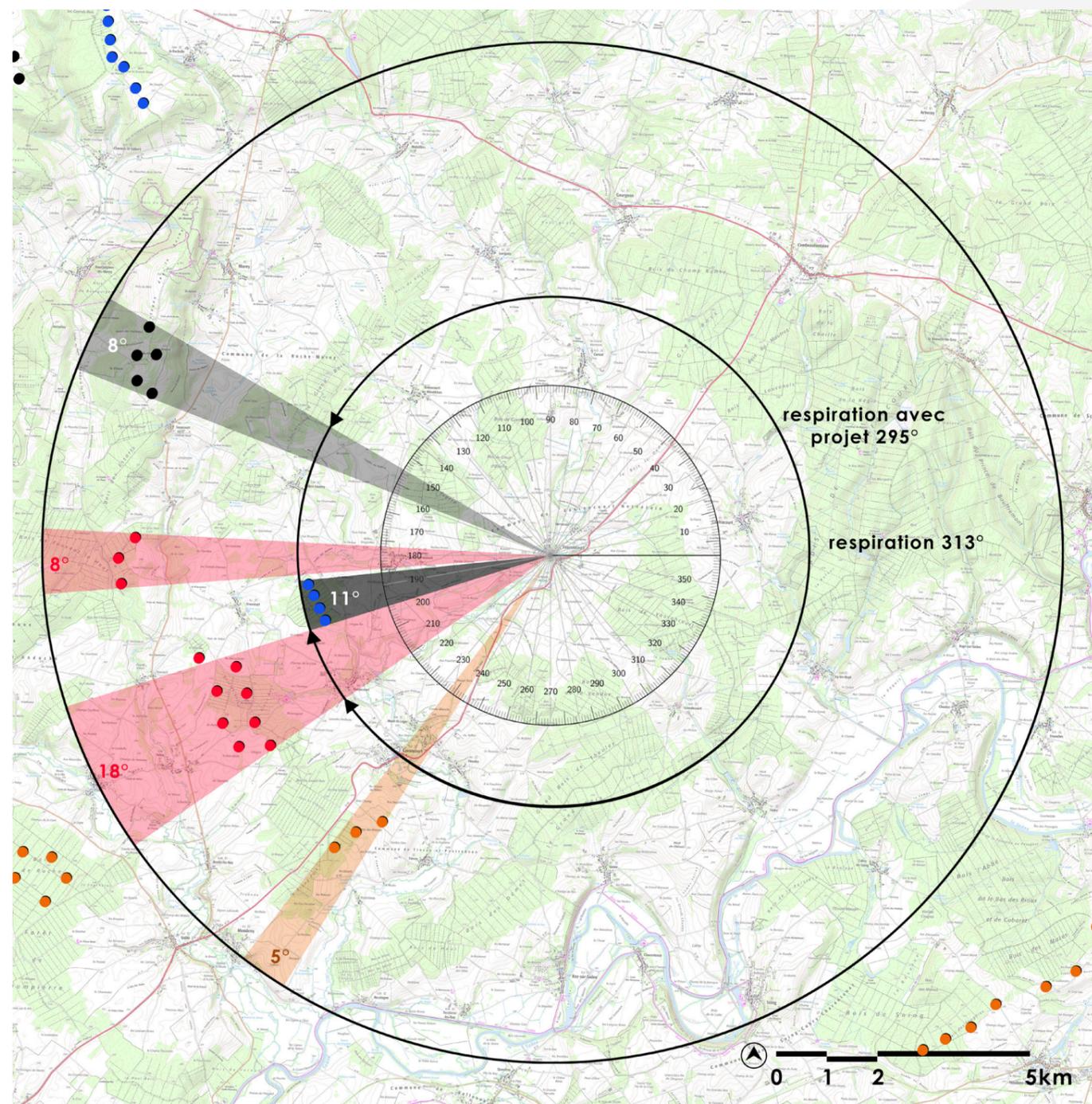
Pour les deux autres indices, on remarque que les éoliennes existantes et acceptées découpent les horizons au nord du village, tout comme le projet de Blessonnier. Ce dernier n'a d'influence réelle que sur l'indice de densité, ce qui, seul, ne peut pas être considéré comme fortement impactant

En conclusion, on peut dire que le projet pourrait générer un impact supplémentaire limité. Le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible à modéré. L'analyse sera complétée par un photomontage.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie $((C/78)+((C+D)/314)/2)$ Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
05 – Roche et Raucourt										
Parcs construits et accordés (1)	0	36	36	0	20	0,00	0,03	159	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	68	43	111	14	22	0,13	0,24	90		
1 + projet de Blessonnier	32	36	68	11	20	0,16	0,19	136		
2 + projet de Blessonnier	100	43	143	25	22	0,17	0,40	90		

06 - ZOOM VILLAGE DE VAUCONCOURT-NERVEZAIN



Ce site et les suivants sont situés à plus de 5 km de l'éolienne la plus proche du projet du Blessonnier. Le projet pourra désormais avoir une influence uniquement sur un seul des deux indices de densité (ID2), l'indice ID1 ne prenant en compte que les éoliennes à moins de 5km.

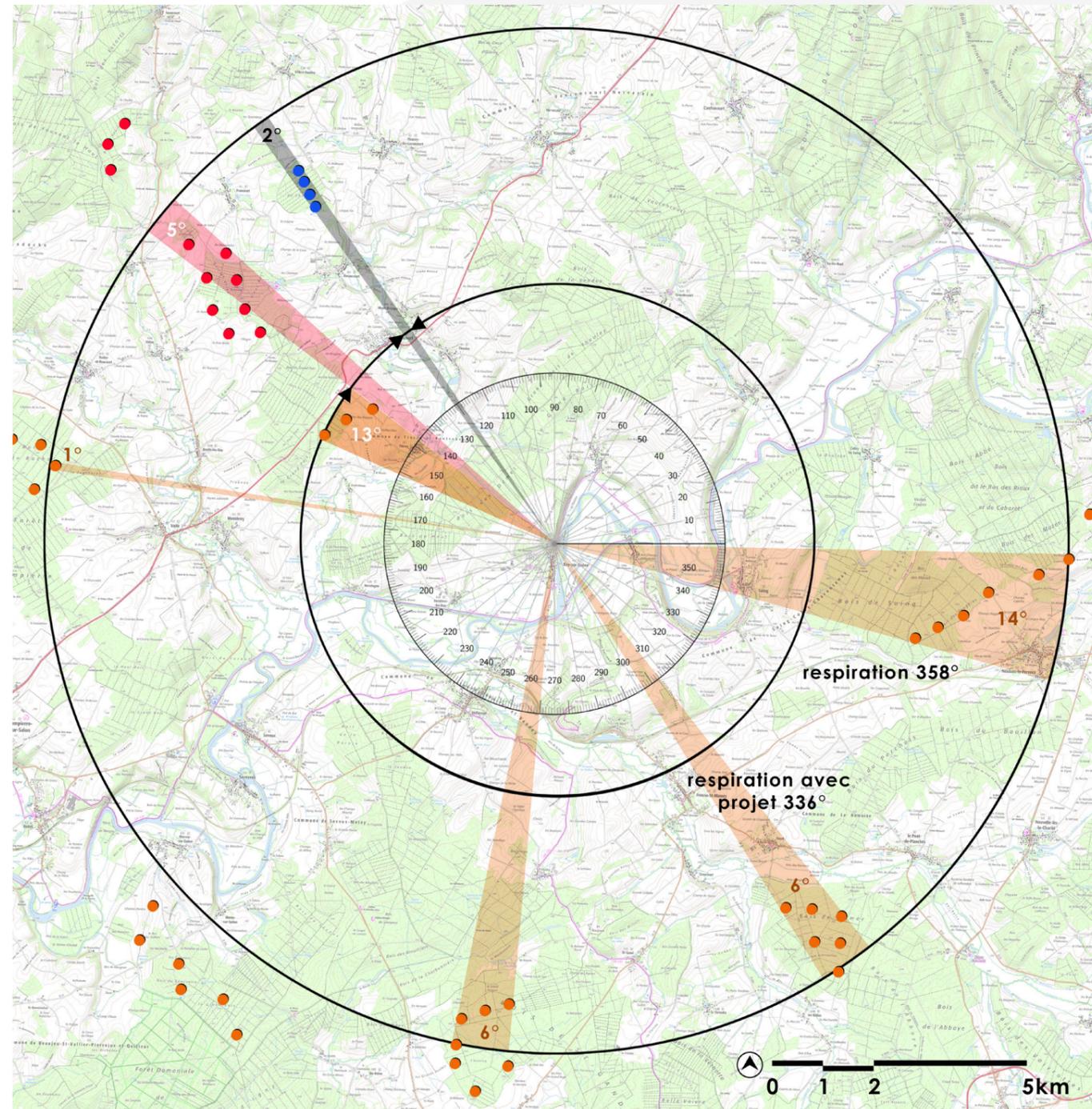
Avec tous les parcs et projets confondus, le village de Vauconcourt-Nervezain ne connaît pas de dépassements de seuils caractérisés. Seul l'indice de densité ID1 atteint le seuil de vigilance uniquement si le projet de Blessonnier n'est pas pris en compte.

En conclusion, le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible. L'analyse sera complétée par un photomontage.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie ((C/78)+((C+D)/314)/2) Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
06 – Vauconcourt-Nervezain										
Parcs construits et accordés (1)	11	8	19	4	5	0,21	0,07	313		
1 + projets en instruction (2)	11	13	24	4	8	0,17	0,07	272		
1 + projet de Blessonnier	11	34	45	4	16	0,09	0,08	295	oui	oui
2 + projet de Blessonnier	11	47	58	4	19	0,07	0,09	272		

07 - ZOOM CHÂTEAU DE RAY-SUR-SAÔNE



Dans le cas de figure de Ray-sur-Saône, le projet de Blessonnier a une influence très limitée, tout comme le contexte éolien uniquement représenté par le projet autorisé de Renaucourt.

Ces deux entités se situent dans le quart nord-ouest tandis que les nombreux projets en instruction viennent diviser théoriquement les horizons sur près de deux tiers du panorama. Seul le seuil de vigilance pour la respiration paysagère n'est pas respecté et uniquement lors de la prise en compte de l'intégralité des projets en instruction.

En conclusion, le niveau d'impact supplémentaire potentiel peut être qualifié de faible à nul (au regard de la distance). L'analyse sera complétée par un photomontage.

-  Le diagramme fait apparaître en transparent les champs visuels restant exempts d'impact éolien dans un rayon de 0 à 10 km autour du pôle d'habitat analysé. Le diagramme est dessiné en tenant compte des impacts maximaux possibles en intégrant les parcs existants, les projets accordés et les projets en cours d'instruction.
-  En gris foncé sont représentés les angles déjà impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 0 à 5 km (A) autour des pôles d'habitat analysés.
-  En gris clair sont représentés les angles supplémentaires impactés par les parcs existants et les projets accordés dans un rayon de 5 à 10 km (B) autour des pôles d'habitat analysés. Pour rappel, il n'y a pas de double compte entre l'occupation dans le rayon de 0 à 5 km et dans le rayon de 5 à 10 km.
-  En orange sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par les projets déposés en cours d'instruction. La différenciation entre les deux périmètres est identique à la catégorie précédente.
-  Angle de respiration paysagère le plus important.
-  Zone d'étude du projet. En rose sont représentés les angles complémentaires potentiellement impactés par le projet du Blessonnier.
-  Éoliennes construites.
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction

Village / hameau	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes à moins de 5km (A)	Somme des angles sur l'horizon des éoliennes entre 5 et 10 km (B)	Indice d'occupation des horizons de 0 à 10km (A+B) Seuil de 120° max	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire à moins de 5 km (C)	Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire entre 5 et 10 km (D)	ID 1 : Indice de densité des horizons de 0 à 5 km (C/(A+B)) Seuil de 0,10 max	ID 2 : Indice de densité des horizons occupés sur 0 à 10km autour du lieu de vie $((C/78)+((C+D)/314)/2)$ Seuil de 0,25 max	Espace de respiration – plus grand angle sans éolien Seuil min 160°	Influence de la ZIP sur l'indice d'occupation des horizons	ZIP dans la + grande respiration
07 – Ray-sur-Saône – château										
Parcs construits et accordés (1)	0	2	2	0	4	0,00	0,01	358	oui	oui
1 + projets en instruction (2)	13	29	42	3	20	0,07	0,08	125		
1 + projet de Blessonnier	0	12	12	0	12	0,00	0,02	336		
2 + projet de Blessonnier	13	34	47	3	28	0,06	0,09	125		